

Le 29 janvier 2024, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 janvier 2024

**Présents :**

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Amaury GARDE, M. Richard GRIFFON, Mme Sophie GOUDIN.

**Absents :**

Mme Fabienne MEYNAND, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, Mme Justine GIRARDON, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT.

**Procurations :**

Mme Fabienne MEYNAND à Mme Caroline ZANDER, M. Bruno VILLEMAGNE à M. Jérôme DROUET, Mme Clémence SABAUT à Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Jennifer DAUPHY-SABY à Mme Valérie PICQ, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Thomas VINCENT à M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON à Mme Sophie GOUDIN.

**Secrétaire :** Mme Célia DUMAS.

**Objet : SIEL - Adhésion au groupement de commande pour l'achat de granulés bois**

Monsieur le Maire expose que le SIEL-Territoire d'Énergie Loire propose aux communes d'adhérer à un groupement d'achat élargi à toute énergie.

L'adhésion d'un membre peut intervenir à tout moment.

Afin d'assurer l'approvisionnement et bénéficier d'un prix négocié pour des volumes plus importants, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'intégrer ce groupement pour l'achat de granulés bois.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré par 26 votes pour, M. JOUVE ne prenant pas part au vote

DÉCIDE :

⚡ **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'énergies selon les modalités sus mentionnées ;

⚡ **D'APPROUVER** l'adhésion aux énergies suivantes

(1) cocher la case de(s) l'énergie(s) choisie(s) :

<input type="checkbox"/> Electricité	<input checked="" type="checkbox"/> Bois granulés
<input type="checkbox"/> Gaz naturel	<input type="checkbox"/> Bois plaquettes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20240129-03-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2024

- ✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion au groupement d'achat d'énergies du SIEL et toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

Fait à la Fouillouse, le 29 janvier 2024

La secrétaire de séance,

Mme Célia DUMAS



Le Maire,

Patrick BOUCHET

